

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 août 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3 BIS

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression du gage.